

Commission régionale du Fonds pour le Développement de la Vie Associative

le 16 janvier 2024 de 9h30 à 12h30

Lycée Ernest Renan, Saint Brieuc

Ordre du jour proposé

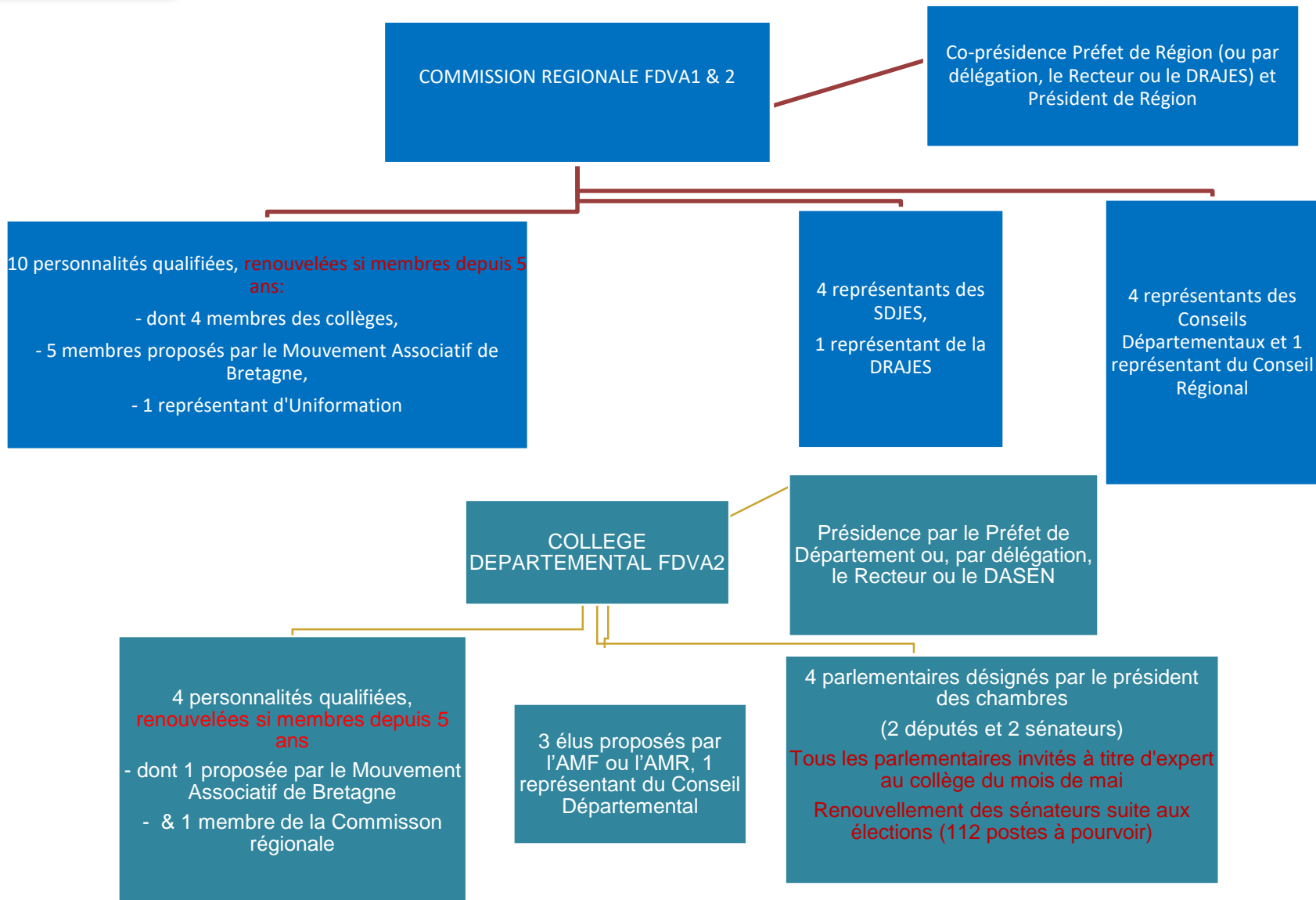
- 1/ Les instances de concertation 2024 : rôle, règlement intérieur et calendrier.
- 2/ Le FDVA 1 «Formations»
Chiffres clés 2023, portail des formations & évolutions 2024.
- 3/ Le FDVA 2 «Fonctionnement-innovation»
Chiffres clés 2023, priorités pour 2024, communication.

Ouverture

- M. Mickaël BOUCHER, Délégué Régional Académique à l'Engagement, à la Jeunesse et aux Sports
- M. Pierre POULIQUEN, Vice-Président du Conseil Régional
- M. Thierry ABALÉA, Président du Mouvement Associatif de Bretagne



1/ Les instances de concertation du FDVA en 2024





1/ Le rôle de la commission en lien avec les autres instances

- *Rôle*: **émet un avis** sur les priorités régionales et les propositions de financement des FDVA1 et 2
- Les *collèges départementaux FDVA2* émettent un avis sur :
 - * **les priorités locales**, en tenant compte des priorités régionales,
 - * les **propositions de financement**, ensuite présentées en CR
- **Un lien renforcé avec le Co-Strat Guid'Asso en 2024** (tenu le même jour) et la Conférence Permanente VA

1/Nouveautés 2024 concernant le fonctionnement des instances

- Fiches **conflit d'intérêt** pour tous les membres

- **Règlement intérieur** à adopter en commission régionale, qui s'applique pour les collèges départementaux

- **Publication de la liste des membres et du CR** (ou diaporama support) sur le site de la DRAJES; publication des propositions de financement après avis de la commission régionale.

- **Délai d'envoi** des tableaux et de la note relative à l'instruction : 15 jours avant les collèges, 5 jours avant la commission régionale

1/ Dates des instances et de la campagne

FDVA 1 «Formation des bénévoles»	FDVA 2 «Fonctionnement & Innovation»
Commission régionale le 10 janvier 2024 Collèges départementaux FDVA 2 mi-janvier	
Lancement le 19 février	Lancement le 26 janvier
Réunions d'information régionale en visio: <ul style="list-style-type: none"> - le 19 février 12h30 - le 21 février à 18h30 - le 23 février à 11h 	Réunions d'information régionale en visio: <ul style="list-style-type: none"> - le 8 février 12h-13h30 - le 16 février 12h30-14h pour le sport - le 20 février 18h-19h30
Clôture le 2 avril à midi	Clôture le 20 mars à minuit (8 semaines de campagne, contre 5 semaines en 2023)
Collèges départementaux FDVA 2 fin mai début juin Commission régionale le mardi 11 juin 2024 Commission permanente Région pour le FDVA1 le 8 juillet	
Publication des résultats mi-juillet	Publication des résultats le 17 juin
Mise en paiement pendant l'été	

2/ Le FDVA «Formations»

- Chiffres clés : types d'associations subventionnées, territoires
- Présentation du portail des formations
- Priorités de financement et CPO (pour avis)



3/ Le FDVA «Fonctionnement-innovation»

- Chiffres clés et enseignements pour la campagne 2023
- Evolutions proposées pour 2024 (pour avis)
- La communication envisagée en 2024

2/ Chiffres clés du FDVA 2 en 2023

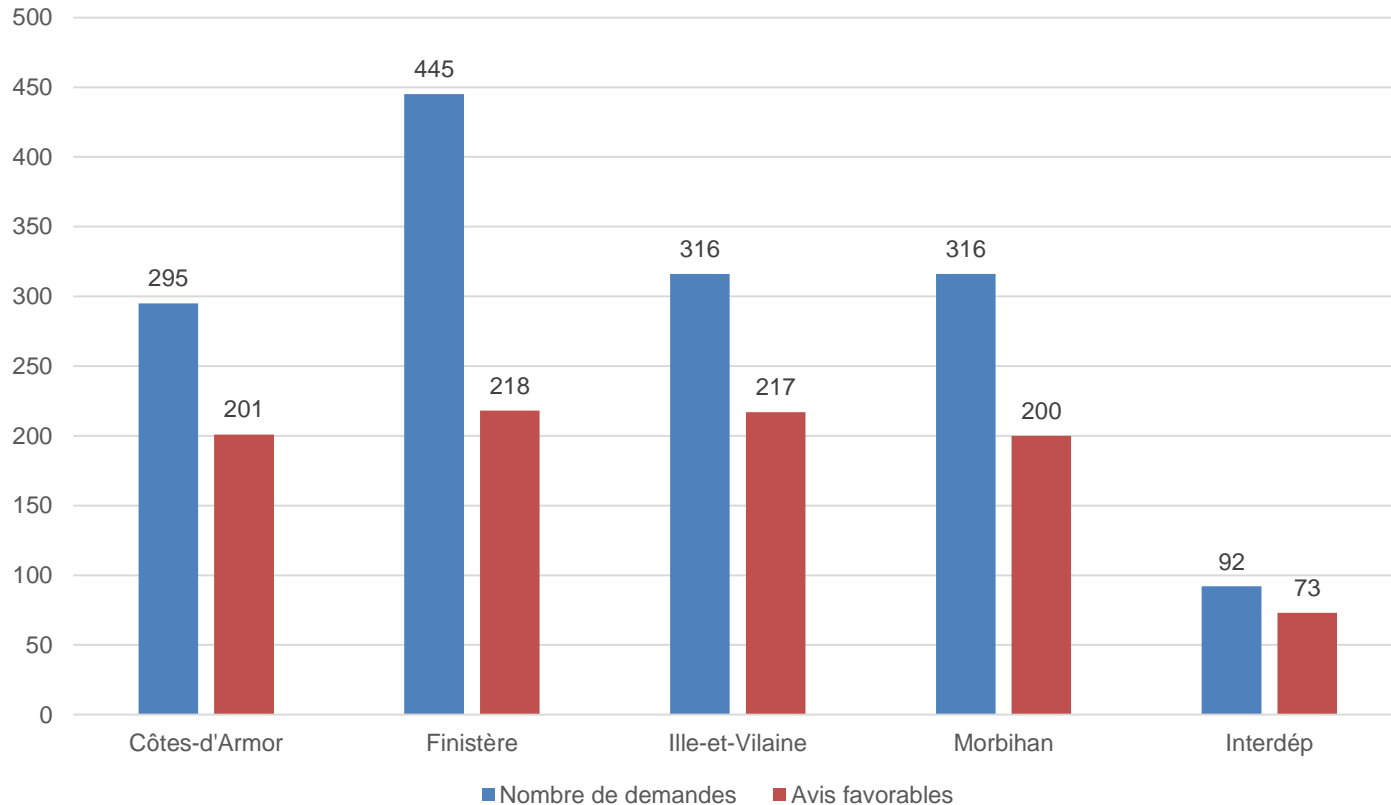
- 1464** demandes
(stable par rapport à 2022)
- 909 associations subventionnées,
(798 en 2022)
- 62% des associations
demandeuses subventionnées
(+ 6 points)

- **2 015 354 euros accordés**
(1,6 million en 2022)
- Dont 201 717 euros pour
l'interdépartemental

- 85 % des associations demandeuses
ont moins de 2 ETP
- 67 % de «nouvelles associations »
(*non financées en 2022*)

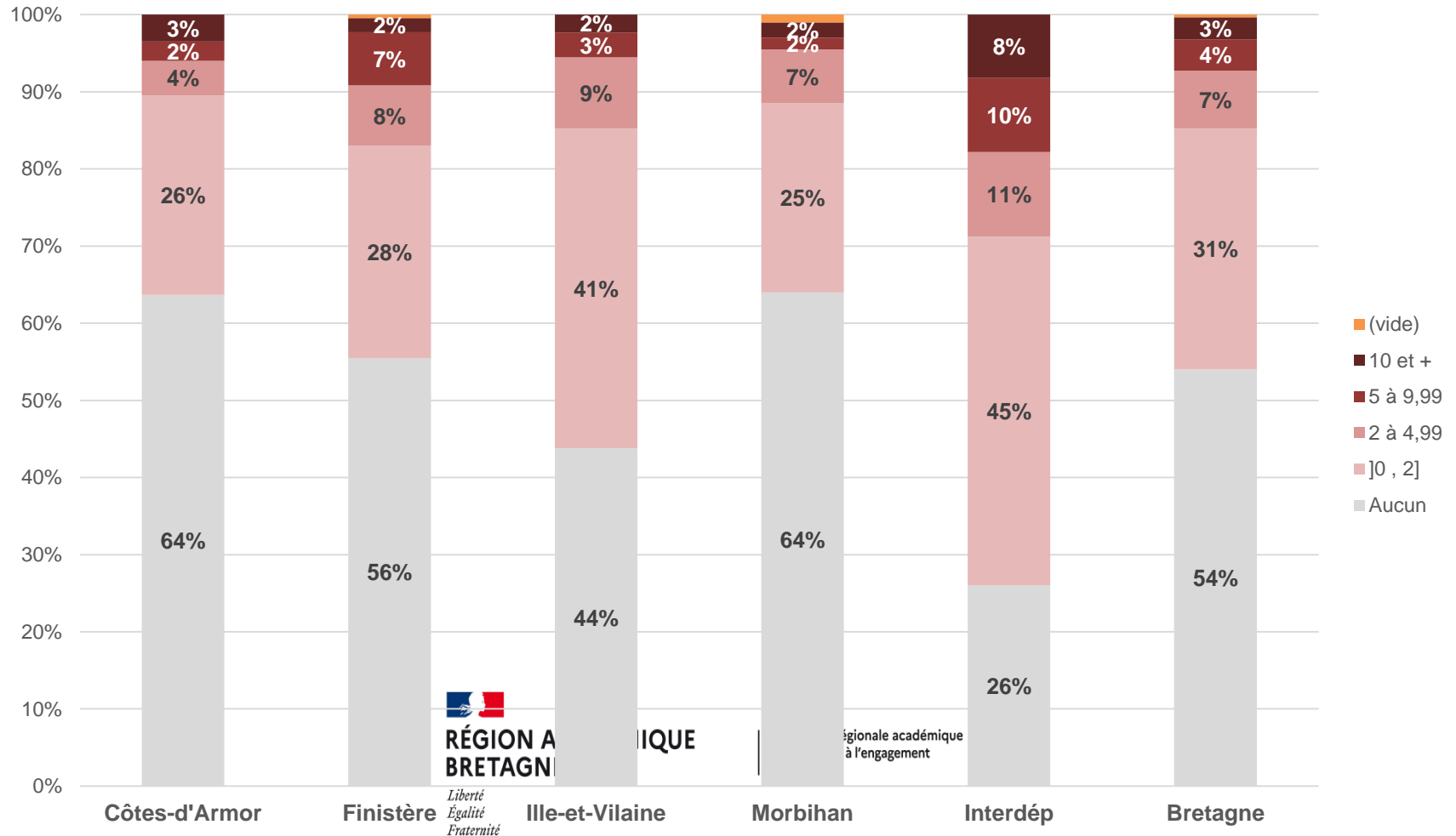
- 5,9 millions demandés
- 33% des montants
demandés accordés (+ 7 pts)
- Financement moyen: 2
217 euros

Demands et avis favorables en 2023



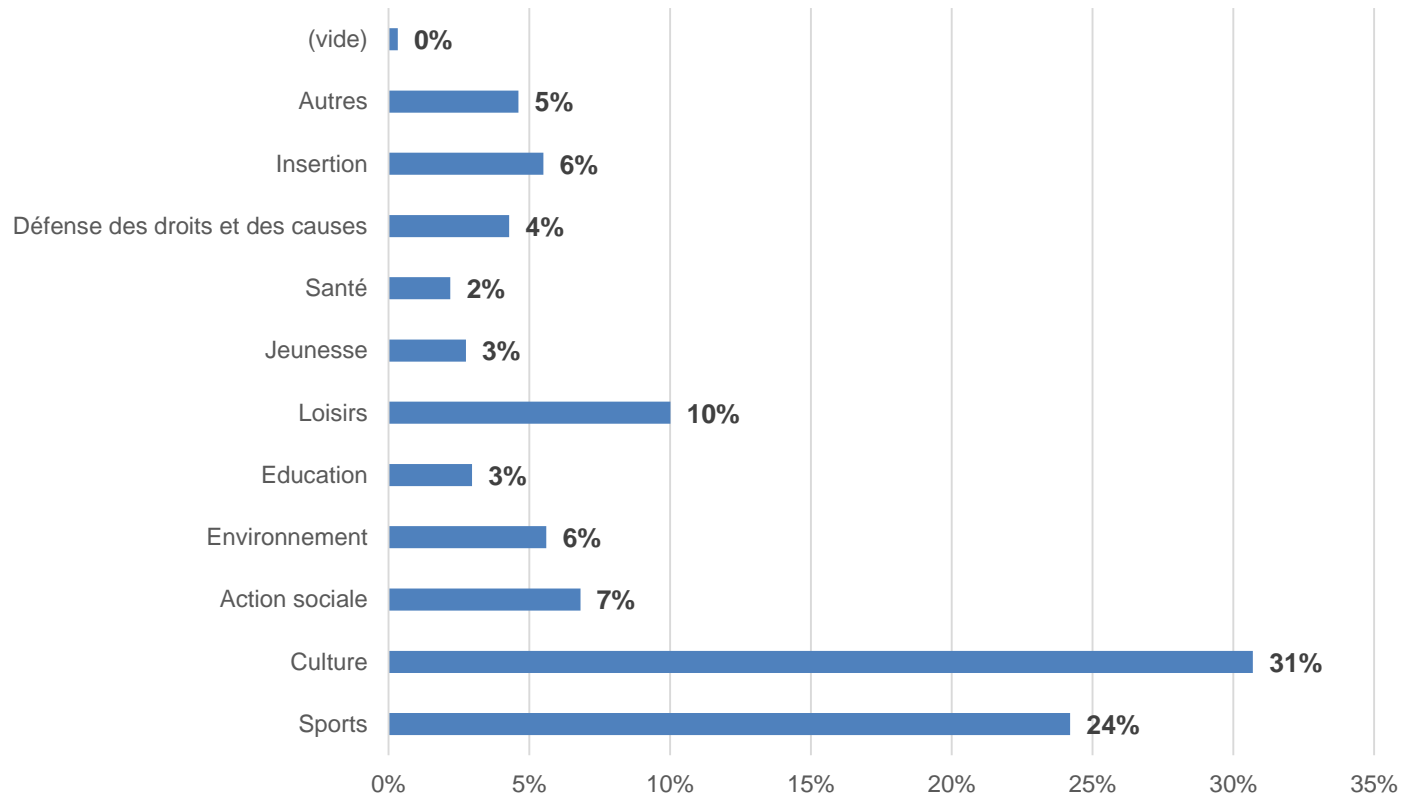
Nombre de salariés des associations subventionnées en 2023

Répartition des subventions par nombre de salariés



Répartition des subventions selon le secteur d'activité de l'association en 2023

Répartition des subventions FDVA2 par secteur d'activités - Bretagne

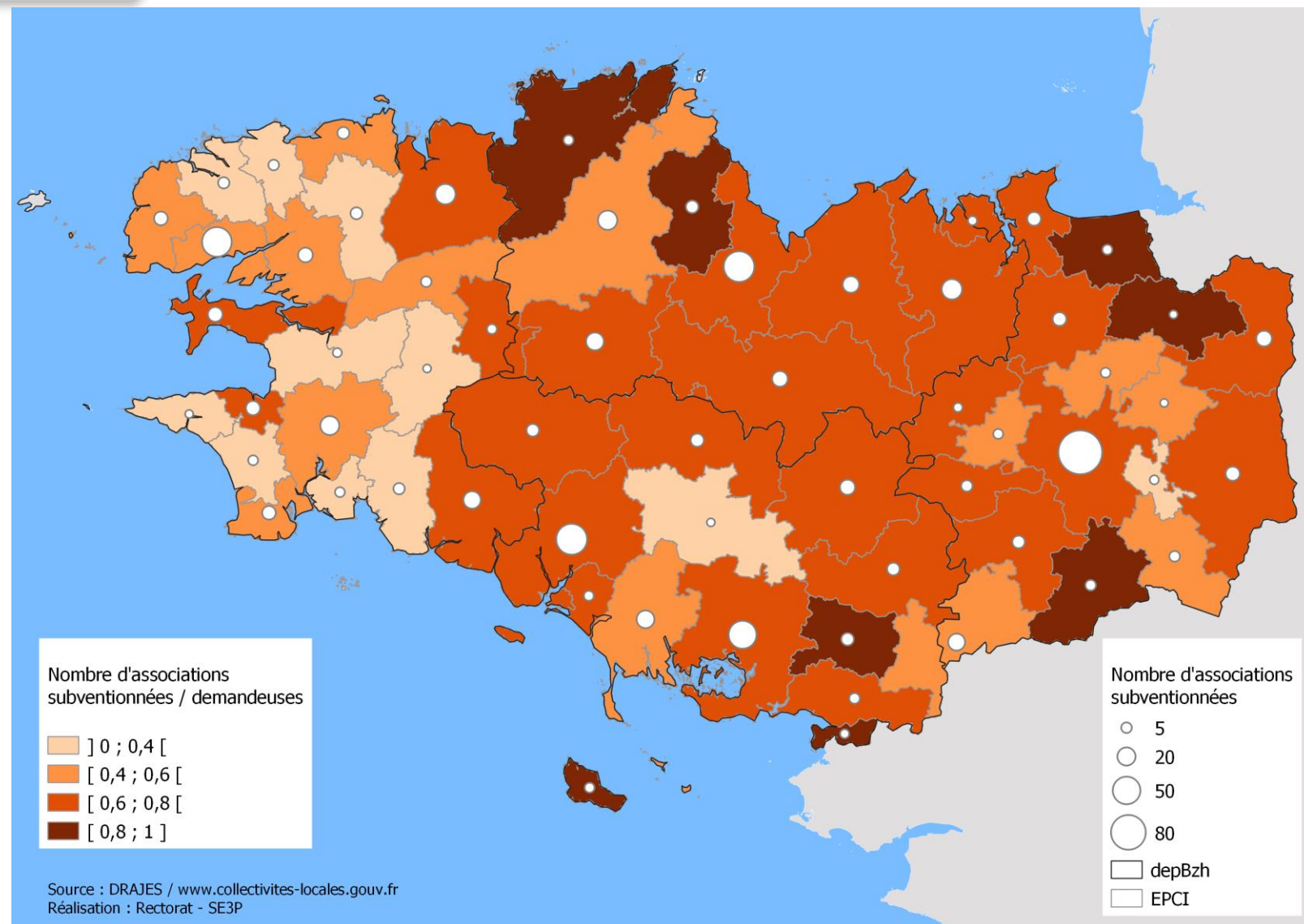


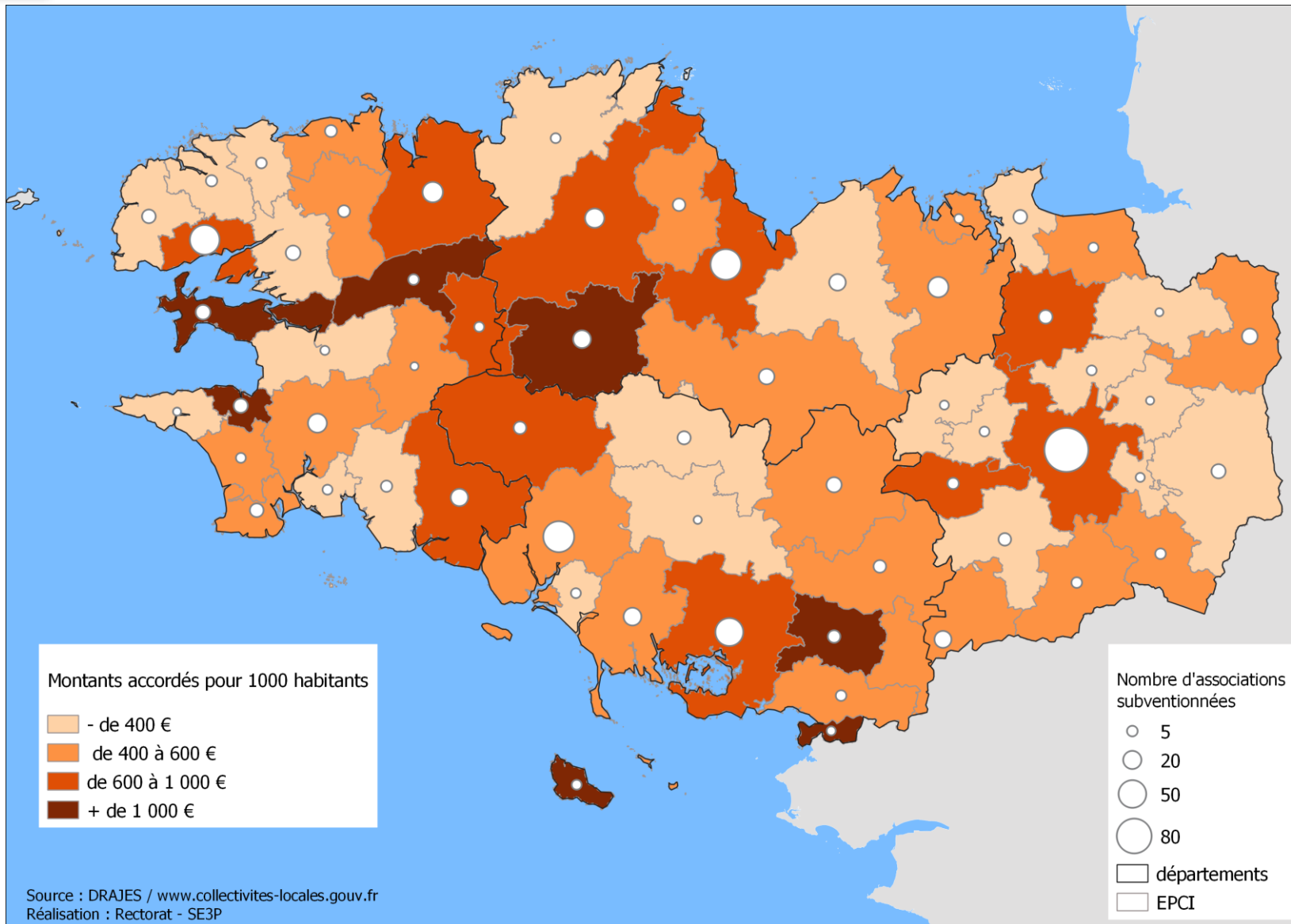


PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

Liberté
Égalité
Fraternité

FDVA Bretagne





■ Enseignements 2023 & perspectives 2024

- L'info et l'accompagnement des associations (visios notamment). Perspectives dans le 56.
- L'instruction collective dans les services JES, en particulier avec les agents travaillant sur les politiques sportives, et en interministérialité.
- L'articulation de la commission régionale avec les collèges et les préfetures.
- Les priorités départementales en complément du socle régional (prise en compte des territoires notamment). L'exemple du 22 (travail sur la ruralité).

■ L'appel à projet régional 2024 FDVA «Fonctionnement et innovation» (évolutions proposées & avis)

- Priorités régionales
- Outils de communication

■ Priorités de financement (et non exclusivités)

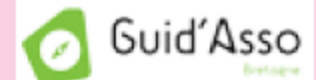
Quelles sont les associations prioritaires ?

Les associations primo-demandeuses

Les associations de bénévoles
sur les territoires

et

Les associations qui informent
et accompagnent les bénévoles



Deux salariés maximum.
Association fonctionnant
avec uniquement
des bénévoles
*ou avec 2 ETP maximum

situées
ou intervenant
en zone rurale

menant des actions d'information
et d'accompagnement
des bénévoles associatifs

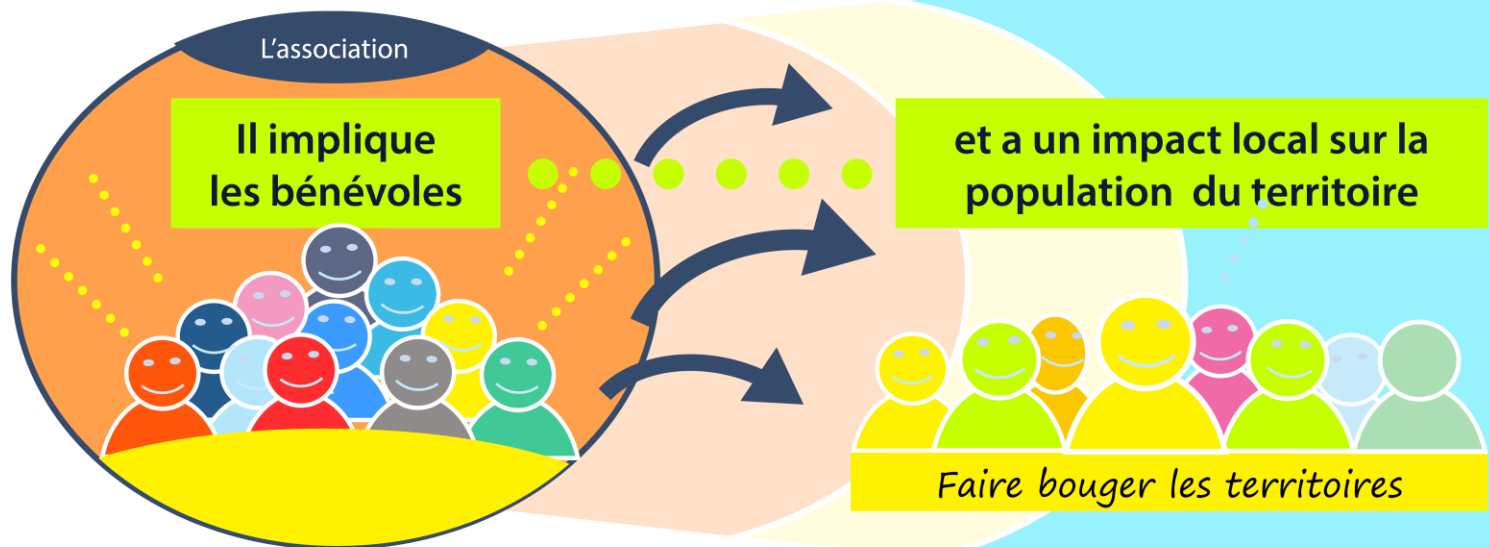
■ Priorités de financement (*socle régional commun*)

FDVA 2

BRETAGNE

Quelles sont les actions prioritaires ?

Votre projet associatif global (FONCTIONNEMENT)



Non-éligibles, les études et les formations
l'emploi et les équipements

■ Priorités de financement (*socle régional commun*)

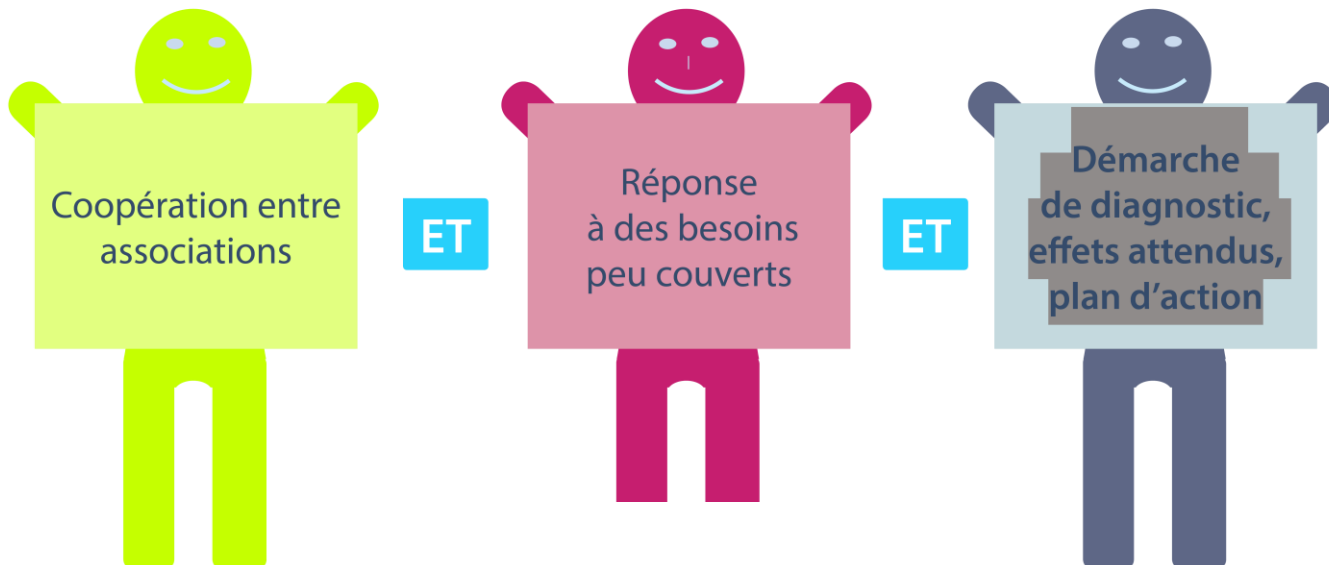
FDVA 2
BRETAGNE

2024

Quelles sont les actions prioritaires ?

Priorité pour les nouveaux projets de coopération

Innovation



■ Critères relatifs au budget

■ Mon Budget : quelles sont les règles à appliquer ?

Subvention FDVA2
demandée



La subvention FDVA2 demandée apparaît clairement dans le budget présenté et ne dépasse pas 50% du budget de l'association

Mon budget

80%
d'aides publiques
demandées
au **MAXIMUM**

ET

Le montant des aides publiques demandées ne doit pas dépasser 80% du budget (contributions volontaires incluses),

Mon budget



Budget équilibré

L'équilibre charges et produits doit être respecté



**La présentation d'un budget est IMPERATIVE.
A défaut, votre demande ne sera pas traitée.**

■ **Point communication:**

- Le document d'info-guidage: une lecture de l'appel à projets moins littéraire, plus synthétique

- Fiche sport

<https://www.ac-rennes.fr/fdva>

- Clips vidéos en complément de la FAQ et des visios enregistrées:

<https://we.tl/t-qv0DWgYml2>



The screenshot shows a website banner for the 2024 FDVA call for projects. At the top right, there is a red circle with the year '2024'. Below it, a blue bar contains the text 'Associations : découvrez l'appel à projet'. The main title 'FDVA 2 Soutien au fonctionnement et à l'innovation' is displayed in large green letters on a yellow background. Below the title, there is a text box with the URL 'https://lecompteasso.associations.gouv.fr/ démarche n° 2841' and a mouse cursor pointing to it. To the right, a box indicates the 'Date limite de retour des dossiers' as 'Le mercredi 20 mars 2024'. At the bottom, a green bar contains the text 'Nouveauté 2024 : une campagne étendue à 8 semaines.'.

2024

Associations : découvrez l'appel à projet

FDVA 2 Soutien au fonctionnement et à l'innovation

Déposez votre demande en ligne sur
<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/ démarche n° 2841>

Date limite de retour des dossiers
Le mercredi 20 mars 2024

«Les demandes de financements seront instruites par les services de l'Etat, puis priorisées et soumises à l'avis d'une commission régionale consultative».

Nouveauté 2024 : une campagne étendue à 8 semaines.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FDVA Bretagne

Merci pour votre attention.